

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt, le 2 juillet, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Serquigny, Avenue Pierre Sémaré – 27470 Serquigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 25 juin 2020

Nombre de membres	
En exercice : 21	
Présents : 9	
Votants : 9	

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ANTOMPIETRI, M. DELAMARE, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL.

Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BINET, Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL-ADELÉE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.

Pouvoirs : Aucun pouvoir communiqué

Secrétaire de séance : Monsieur ANTHIERENS

*Au regard de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil d'administration peut valablement délibérer dès lors que le tiers de ses membres en exercice est présent ou représenté.*

**Objet : Résidence autonomie Serge Desson : Crise sanitaire - Avenant à deux actes d'engagement**

**PJ : Avenants aux actes d'engagement (2)**

Monsieur le Président rappelle que la crise sanitaire liée à la lutte contre le virus COVID-19 a conduit à la fermeture de nombreux services du C.I.A.S à compter du 16 mars 2020.

Le C.I.A.S a mis en place un plan de continuité d'activités afin d'assurer les services indispensables à ses usagers dans le respect des mesures prises visant à limiter la propagation du virus Covid-19 au sein de la résidence autonomie Serge Desson.

Cependant, la situation sanitaire a conduit le service de la résidence à reporter l'entrée de nouvelles résidentes dont l'arrivée était initialement prévue au mois de mars :

- Mme Danièle Lefrère : arrivée prévue le 1<sup>er</sup> mars 2020
- Mme Nelly Pignan : arrivée prévue le 16 mars 2020

Aussi, ces personnes n'ayant pu intégrer leur logement au sein de la résidence autonomie Serge Desson qu'à l'issue du confinement, il est proposé de procéder à un avenant à l'acte d'engagement signé par chacune des résidentes ci-avant citées décalant la date d'entrée au 11 mai 2020.

Ce dernier permettra de procéder au remboursement des loyers et charges liés à la période de confinement et facturés au titre de l'acte d'engagement initial.

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

↳ Approuve ces avenants et autorise Monsieur le Président à les signer ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200702-20D035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

